

Association Pérou Amitié Solidarité

238 Route de Sentout

33880 BAURECH

0631629425

Perouamitiesolidarite@orange.fr



**Projet à l'international :
Installation d'une fontaine
publique d'eau potable et
de l'équipement en eau de
l'école primaire sur l'île
Amantani au Pérou**



Sommaire

- 1/ L'association Pérou Amitié Solidarité
- 2/ Le lieu : l'île Amantani
- 3/ Le projet et ses étapes
- 4/ Le budget
- 5/ Les partenaires engagés ou sollicités
- 6/ Contact
- 7/ Annexes

1/ L'association Pérou Amitié Solidarité

Créée en janvier 2003, à l'initiative d'une péruvienne Ysabel Paire Ficout, vivant en France depuis plus de 25 ans, cette association loi 1901 a pour volonté de soutenir et de venir en aide aux populations les plus démunies du bidonville de Colliqué à LIMA ainsi que de soutenir des projets au Pérou en lien avec l'éducation et la santé. Nous avons également un lien privilégié avec le collège Miguel Grau de l'île Amantani au Pérou depuis 2008.

Le principe essentiel de l'association Pérou Amitié Solidarité est la solidarité active : collecter et canaliser les initiatives les plus diverses pour permettre aux plus démunis de recevoir les moyens nécessaires afin de développer une activité économique leur permettant de devenir autonomes dans la dignité. Cela se traduit le plus souvent par un soutien continu à des associations locales dans leur mission sociale (moyens techniques, formation professionnelle, matériel, éducation et la santé).

L'association Pérou Amitié Solidarité compte en novembre 2023 : 130 adhérents répartis sur tout le territoire français. Elle gère 114 parrainages d'enfants et 8 parrainages de professeurs des écoles au sein de Collique.

Sur l'île Amantani, nous avons financé en 2011, grâce à l'implication de notre trésorière Françoise Choron, alors professeur au collège de Rauzan, et de ses élèves, un panneau solaire pour que le collège puisse avoir de l'électricité. D'autres équipements ont été amenés : caméra, machines à tisser, bibliothèque.

En 2019, nous avons pu réaliser la création d'une station de pompage avec des réserves afin d'amener l'eau potable au collège et au dispensaire de l'île Amantani.

2/ Le lieu : l'île Amantani

L'île Amantani se trouve sur le lac Titicaca, lac navigable le plus haut du monde (4000 mètres d'altitude). Son accès ne peut se faire que par bateau à environ 3 heures de navigation. Quelques touristes l'été viennent découvrir les coutumes locales en étant logés chez l'habitant. Sur cette île vit une population rurale qui se nourrit de l'élevage, de la pêche et de cultures. Les traditions ancestrales perdurent. L'accès à l'électricité est encore peu répandu et se fait par panneaux solaires. En revanche il n'y a pas d'eau courante excepté au collège et au dispensaire. Il faut donc aller chaque jour remplir des bidons d'eau soit au

lac, soit au puits.

Il n'y a pas de véhicule. Tout déplacement se fait à pied.

L'école primaire : La scolarité obligatoire se fait dans des écoles primaires. L'école de La Virgen de las Mercedes comprend dix adultes, enseignants et personnel de service et 106 élèves. Elle est en lien avec notre association, par le biais d'une marraine, également enseignante, qui avec ses élèves, a pu acheter une bâche pour la cour de récréation afin de protéger les enfants du soleil. Elle mène en parallèle un projet de Bibliobateau pour les élèves et la communauté.

3/ Le projet et ses étapes :

Capter l'eau du Lac Titicaca et l'amener jusqu'à l'école primaire et à une fontaine située sur la place centrale.

a) Les objectifs du projet :

L'objectif principal est d'amener l'eau à la majorité des habitants à proximité de la fontaine publique, de développer l'hygiène et d'améliorer les conditions sanitaires notamment pour les plus petits dans le cadre de l'école primaire.

b) Les étapes du projet :

Prise de contact avec un parent d'élève en août 2023 par messenger. Contact développé et étudié par Ysabel Paire Ficout qui avait déjà été sollicitée pour ce projet personnellement.

Évaluation des besoins en septembre avec la venue sur site de l'entreprise qui a réalisé les travaux de pompage en 2020.

Devis envoyé et étudié par Diego Galves architecte et membre de Pérou Amitié Solidarité en octobre 2023.

Finalisation de la rédaction du projet avec recherche de partenaires dès novembre 2023.

Récolte de fonds par le biais de Hello Asso.

c) Historique :

Ce projet fait suite à la réalisation d'une station de pompage et à l'installation de réserves d'eau pour le collège Miguel Grau et le dispensaire d'Amantani en 2020.

La Fondation Pierre et Adrienne Sommer, l'agence de voyage solidaire **Vision du monde** ont été nos partenaires et ont largement participé au financement de ce projet.





DIRECCIÓN REGIONAL DE EDUCACIÓN PUNO
UNIDAD DE GESTIÓN EDUCATIVA LOCAL PUNO
I. E. S. - AGRO ARTESANAL "MIGUEL GRAU"
LAMPAYUNI - AMANTANI
CM. 0631135 - CL. 443031



"Decenio de la Igualdad de oportunidades para mujeres y hombres"
"AÑO DE LA UNIDAD, LA PAZ Y EL DESARROLLO"

Amantani, de noviembre del 2023

OFICIO N°061-2023-DREP/UGEL-P/D-IES.MG-L-A

SEÑOR(TA) : YSABEL PAIRE- FICOUT, DE LA ONG PEROU AMITIE SOLIDARITE DE FRANCIA.

Presente. –

ASUNTO : AGRADECIMIENTO POR EL APOYO DE CAPTACION Y CLORACION DE AGUA IES MIGUEL GRAU

Es grato dirigirme a usted, para expresarle un cordial saludo a nombre de la I.E.S. JEC. Agro Artesanal "Miguel Grau" de la Comunidad Campesina de Lampayuni, Distrito de Amantani, ámbito de la jurisdicción de la Unidad de Gestión Educativa Local de Puno.

De la misma forma reciba un cordial saludo del personal docente, directivo, administrativo, padres de familia y estudiantes de esta Comunidad Educativa.

En seguida me dirijo a Usted respetuosamente para agradecer por el gran apoyo que ha brindado en la captación de agua a la Institución Educativa en mención, el mismo que desde su ejecución aporta en gran manera en la salubridad; en la preparación de alimentos, higiene y el mantenimiento de los servicios higiénicos de forma adecuada.

Además manifestarle que, antes de la ejecución de dicho Proyecto carecíamos de agua clorada siendo perjudicial tanto en la preparación de alimentos, ya que se hacía acopio del agua por los estudiantes utilizaban botellas descartables para así preparar los alimentos que proporciona QaliWarma. Desde el año de 2019, con el aporte de la ONG que usted tan dignamente representa, contamos con su apoyo en la captación de agua lo cual ha beneficiado hasta el mes de setiembre del presente año 2023. También manifestarle que desde el mes de octubre ya no contamos con el suministro de agua de forma regular por la situación de la sequía que aqueja la región, bajando el nivel del agua aproximadamente metro y medio de su nivel normal, provocando la clausura de algunos ambientes de los servicios higiénicos y restringir el uso del mismo a fin de mantener y priorizar en el uso del agua en la preparación de alimentos. Generando malestar en la salud e higiene tanto en estudiantes, personal docente, administrativo y comunidad en general.

Es por lo expuesto; es que solicitamos la ampliación y mejora de la profundidad del pozo, a fin de abastecer con agua necesaria para los fines manifestados y poder brindar un mejor servicio en lo que a salubridad se refiere. Conocedores de su aporte humanitario y de alta valoración social que brinda a las poblaciones que más lo necesitan. Y en espera de su aceptación y respuesta positiva a nuestra solicitud.

Quedamos agradecidos por la atención que merezca la presente.

Sin otro en particular, aprovecho la oportunidad para reiterarle mis consideraciones y estima personal.

Atentamente




Sergio L. Paricoto Ccoapa
DIRECTOR

/Dir.
/Sec.

4/ Devis :

N° ESPECIFICACION COSTO PARCIAL

1 SISTEMA DE BOMBEO FOTOVOLTAICO Y CAPTACION DE AGUA S/59,837.00

2 PILETA SOLIDARIA S/5,664.00

3

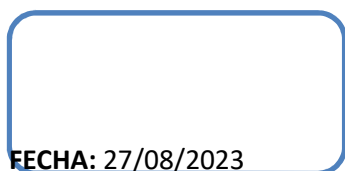
MANTENIMIENTO Y LIMPIEZA DE SISTEMA FOTOVOLTAICO CERCO

PERIMETRICO S/2,420.00

TOTALIDAD S/67,921.0

Soit un total de 16600 euros

Devis 1



FECHA: 27/08/2023

COTIZACION

N° 0013-2023

ATENCION
SOLIDARITE

: YSABEL PAIRE FICOUT **EMPRESA Y/O INSTITUCION:** ONG PEROU AMITIE

A continuación presentamos nuestra cotización esperamos sea de su conformidad

**SISTEMA DE BOMBEO FOTOVOLTAICO Y CAPTACION DE AGUA PARA LA INSTITUCION EDUCATIVA
PRIMARIA "VIRGEN DE LAS MERCEDES"**

**SISTEMA DE BOMBEO FOTOVOLTAICO Y CAPTACION DE AGUA PARA LA IEP VIRGEN DE LAS
MERCEDES**

N°	ESPECIFICACION	CANTIDAD		COSTO UNIT	COSTO PARCIAL
1	CEMENTO	25	bolsas	S/35.00	S/875.00
2	ARENA GRUESA(HORMIGON)	2	cubo	S/500.00	S/1,000.00
3	ALAMBRE N° 16	20	kilos	S/9.00	S/180.00
4	MALLA	5	metros	S/60.00	S/300.00
5	BOMBA SOLAR	1	unidades	S/10,000.00	S/10,000.00
6	POTENCIA INSTALADA 1080 Wp clase A	1	unidades	S/8,000.00	S/8,000.00
7	PANEL SOLAR	1	unidad	S/1,200.00	S/1,200.00
8	CM MODULO DE CONTROL	1	Unidades	S/6,000.00	S/6,000.00
9	TANQUES ROTOPLAS 2000 LT	3	unidades	S/1,500.00	S/4,500.00
10	TUBOS DE PVC 1"	300	unidades	S/28.00	S/8,400.00
11	TUBOS PVC DE 1/2	20	unidades	S/17.00	S/340.00

12	LLAVES DE PASO METAL 1"	15	unidades	S/50.00	S/750.00
13	CHECK DE 1"	15	unidades	S/50.00	S/750.00
14	LLAVES DE PASO DE PVC 1/2	20	unidades	S/10.00	S/200.00
15	NIPLES	60	unidades	S/5.00	S/300.00
16	REDUCCIONES DE 2" A 1" EN METAL	15	unidades	S/22.00	S/330.00
17	VALVULA DE PVC DE 1"	16	unidades	S/18.00	S/288.00
18	CODOS DE 1"	50	unidades	S/3.00	S/150.00
19	CODOS DE 1" 45 GRADOS	30	unidades	S/14.00	S/420.00
20	UNIONES UNIVERSALES DE 1"	25	unidades	S/12.00	S/300.00
21	UNIONES SIMPLE DE 1"	200	unidades	S/7.00	S/1,400.00
22	REDUCCIONES DE 1 A 1/2 "	15	unidades	S/6.00	S/90.00
23	TEES DE 1"	120	unidades	S/8.00	S/960.00
24	TAPONES MACHOS DE 1"	120	unidades	S/6.00	S/720.00
25	UNIONES UNIVERSALES DE 1/2"	20	unidades	S/7.00	S/140.00
26	CINTAS DE TEFLON ANCHA	35	unidades	S/8.00	S/280.00
27	ADEX	18	unidades	S/13.00	S/234.00
28	CABLE P/ MOTORES	1	rollo	S/100.00	S/100.00
29	TOMA CORRIENTES	6	unidades	S/5.00	S/30.00
30	CUCHILLAS	5	unidades	S/20.00	S/100.00
31	CAJA PARA 3 CUCHILLAS	1	unidad	S/20.00	S/20.00
32	FIERRO DE ½	20	unidad	S/20.00	S/400.00
33	FIERRO 5/8	16	unidad	S/20.00	S/320.00
34	FIERRO 3/8	18	unidad	S/20.00	S/360.00
35	CLAVOS DE 2"	22	Kilos	S/10.00	S/220.00
36	CLAVOS DE 2.5"	18	Kilos	S/10.00	S/180.00
37	ALIMENTACION	45	6 trabajadores	S/50.00	S/2,250.00
38	PASAJES	45	6 trabajadores	S/30.00	S/1,350.00
39	GASTOS ADMINISTRATIVOS (PERMISOS ANA Y MARINA DE GUERRA)	1	unidad	S/1,500.00	S/1,500.00
40	TRASLADO MATERIAL	10	Transporte lancha y terrestre	S/100.00	S/1,000.00
41	ESTRUCTURA PARA TANQUES	3	Para los 3 Tanques	S/1,300.00	S/3,900.00
TOTAL					S/59,837.00

Condiciones Comerciales:

Moneda : Los precios están en soles e incluye el IGV.
Forma de Pago : Pactable al momento de la suscripción del contrato, bajo el 50% de pago como adelanto y el restante 50% al terminar la labor.
Tiempo de trabajo : 45 días después de la firma del contrato.
Lugar de entrega : Isla Amantani

Maritza Adelina Bermejo Espezúa
Gerente General
ACUAROL S.A.C. RUC: 20602532489

a) Budget :

Pérou Amitié Solidarité
Nous allons organiser différentes actions :
Partenariat souhaité avec Vision du Monde
Fondation

	Recettes
Pérou Amitié solidarité (cross solidaire = 1900 euros) +1200 euros	3100 euros
Lycée de la Trinité Béziers (don)	1000 euros
Dons	2500 euros
Fondation Merlaut	500 euros
Total	6600 euros
Reste à financer	9050 euros

5/ Annexes :

Annexe 1

STATUTS DE L'ASSOCIATION « Pérou Amitié Solidarité »

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **PEROU AMITIE SOLIDARITE**

Article 2 – Buts

Cette association a pour buts de :

Soutenir et de venir en aide aux populations démunies du Pérou et plus généralement d'Amérique Latine.

Soutenir les initiatives des femmes qui veulent acquérir une **autonomie**, morale et ou économique.
Soutenir activement la réalisation conjointe de projets de développement **durable** en Amérique latine.

Donner aux enfants des lieux adaptés à leur développement physique, intellectuel, culturel et ou social.

Faire connaître les diverses cultures, coutumes et artisanats d'Amérique Latine en créant toutes sortes d'échanges et de rencontres pouvant favoriser cette connaissance.

Faciliter les **échanges** entre les peuples européens et péruviens (et par extension d'Amérique Latine) par l'organisation d'expositions et/ou de manifestations culturelles et festives, de visites et de tous autres évènements qui pourraient permettre d'atteindre le but visé.

Promouvoir le travail des femmes, d'apporter un soutien moral, économique ou technique.

Promouvoir la **solidarité des peuples** et faciliter les échanges constructifs à ce titre.

Promouvoir le **respect** des genres et l'**égalité** de chances, - partant du constat qu'en Amérique Latine la place et les droits des femmes ne sont pas toujours respectés -.

Animer des débats sur le commerce **Equitable**, la consommation **responsable** et **alternative** ainsi que les initiatives collectives et individuelles.

Animer des débats sur le commerce équitable visant à faire connaître les acteurs du sud comme ceux du nord.

Article 3 – Siège social

L'association a son siège social à Baurech 33880. Elle se réserve le droit de créer des antennes locales chaque fois qu'elle en verra la nécessité, chaque fois qu'un adhérent en manifestera le désir en soumettant sa demande au bureau qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 – Les membres

Elle est composée de :

- a) Membres fondateurs : ceux qui ont participé à la création de l'association et s'engagent à soutenir d'une manière ou d'une autre la promotion et le développement des actions entreprises par l'association. Ils cotisent au même titre que les adhérents.
- b) Membres d'honneurs : ceux qui acceptent de promouvoir l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
- c) Membres adhérents : ceux qui versent une cotisation annuelle
- d) Membres correspondants : ceux qui se trouvent dans le pays récepteur de l'aide, pour les personnes physiques. Ils sont dispensés de cotisation ;
- e) Membres associés pour les personnes morales également constituées, ONG, associations, etc.... Ils sont dispensés de cotisation.

Article 5- Admission et radiation

Pour faire partie de l'association il faut adhérer aux présents statuts, s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés. Pour être élu ou participer à l'élection du Conseil d'administration il faut obligatoirement être membre adhérent ou membre fondateur et à jour de sa cotisation.

Perte de la qualité de membre :

La démission

Le décès

La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave

Le non-règlement de la cotisation

Article 6- Les ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- a) Le montant des cotisations
- b) les subventions d'Etat, des départements et des communes
- c) la vente d'objets, de produits, de services et de prestations fournies par l'association
- d) de dons manuels
- e) les produits provenant de quêtes ou de collectes
- f) les produits des fêtes ou manifestations à l'initiative de l'association
- g) les dons, legs et donation
- h) la location de matériel, expo, divers
- i) les recettes provenant de la vente des documents, ouvrages, brochures, produits artisanaux etc...
- j) les apports mobiliers ou immobiliers effectués en contrepartie des contrats mutuellement souscrits et acceptés
- k) toutes autres ressources qui ne soient pas contraires aux règles en vigueur

Articles 7 Le Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Il est élu par les membres adhérents lors de l'assemblée générale. Ses membres sont rééligibles tous les ans. Il est composé de cinq personnes.

Le conseil choisit, parmi ses membres un bureau composé de :

- a) un(e) président (e)
- b) un(e) trésorier(e)
- c) un(e) secrétaire

Seul un membre adhérent ou un membre fondateur peut se présenter au conseil d'administration

Les attributions respectives des responsables du bureau sont précisées dans le règlement intérieur.

Article –8 Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois où il est convoqué par le président ou au moins un quart des membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé

La présence de la moitié, au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Article – 9 Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée après avoir délibéré, se prononce sur les rapports moraux ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir. Elle fixe aussi le montant des cotisations annuelles

Devront être traitées en priorité, lors de l'assemblée générale, les questions soumises à l'ordre du jour.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Articles- 10 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande du quart des membres inscrits, à jour de leur cotisation, le président

peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités de convocation sont identiques à celles de l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Article 11- Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'organisation et à l'administration interne de l'association. Le règlement intérieur ne peut en aucun cas s'opposer aux statuts.

Article 12- Dissolution

La modification des statuts ou la dissolution de l'association sont obligatoirement soumises à l'assemblée Générale ou à l'AG extraordinaire. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que si l'Assemblée Générale comprend au moins la moitié de ses membres présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée. Celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le quorum.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de la dévolution des biens, conformément aux dispositions des articles 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

En cas de dissolution prononcée par la moitié des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Saint Andéol de Berg, le 14 de février 2003

Annexe 2 Compte-rendu de l'AG de janvier 2024

Membres du bureau présents :

Nathalie Modet, Françoise Choron, Michelle Vidalenc, Ana Goudrias, Michel Forest, Maïté Comets.

Excusée : Cathy Auvin

Ysabel Paire Ficout, présente à Collique.

23 présents & 17 procurations.

La présidente Nathalie Modet remercie tout d'abord Christine Le Nerrant, marraine, pour son accueil et l'organisation de l'assemblée générale avec en soirée un spectacle de qualité. Elle se réjouit ensuite de la présence des parrains et marraines qui se sont déplacés et remercie tous les présents, soulignant que pour le bureau il est important de se retrouver après une année de travail en visio et il est aussi intéressant de rencontrer les parrains et marraines.

Ensuite chaque membre du bureau se présente.

L'assemblée générale se déroule selon l'ordre du jour :

1) Bilans : Bilan des parrainages repas

Bilan des parrainages étudiants

Bilan des actions sur Collique

Bilan financier

2) Témoignages :

Témoignage d'une étudiante d'Audencia

Témoignage de Geneviève Charrier, enseignante venue à Collique avec ses

élèves

- 3) Projets pour 2024 :
Projets sur Collique
Projet Eau Amantani
- 4) Élection du conseil d'administration

1) Bilans.

a) Bilan parrainages repas présenté par Michelle Vidalenc.

Cent-douze enfants sont parrainés. Le parrainage concerne les plus jeunes enfants pauvres des casitas jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Soit, ils viennent manger sur place soit des parents viennent chercher les repas quand les enfants sont très éloignés du comedor, ceux de la casita roja par exemple ou morada. C'est Elvira qui s'occupe des achats, Irene prévoit les menus et avec d'autres mamans préparent les repas.

Trois familles ont quitté Collique cette année, ce qui est très positif. Leurs parrains ou marraines ont continué le parrainage avec d'autres enfants. Il faut noter aussi que des parrains ou marraines ont mis fin à leur parrainage. Heureusement, d'autres ont pris le relais.

Pour info, la marraine la plus âgée a 93 ans, la plus jeune 14 ans et le plus jeune 11 ans !

Les parrains et marraines cette année encore ont pu communiquer par courrier avec leur filleul ou filleule grâce aux « voyageurs » qui acceptent de faire les facteurs. Dans une semaine par exemple, une amie d'Ysabel, Joëlle Cuq va porter à Collique une trentaine de lettres. D'autres communiquent grâce à WhatsApp ou Messenger. Ainsi les étudiants, encouragés par Ana, ont-ils écrit un mot à leur parrain ou marraine.

b) Bilan parrainages étudiants présenté par Ana Goudrias

Le parrainage des études a commencé en 2018 lorsque les premiers enfants parrainés sont arrivés à la fin de leur scolarité. Les abandonner sans projet professionnel, à un âge où ils sont vulnérables paraissait difficile. L'association a donc décidé de mettre en place le parrainage études. L'objectif est d'aider les enfants à acquérir un métier qui les rende autonomes financièrement pour qu'ils puissent avoir un avenir meilleur.

Le suivi des étudiants est assuré par Ana toujours en contact avec Elvira qui distribue l'argent et demande aux étudiants un justificatif du suivi de leurs études. De même, deux anciens étudiants, Miguel et Maricruz, assurent le relais avec les étudiants et communiquent avec Ana, Elvira et Irene. On ne peut que se féliciter de leur implication. Il nous semble important que les étudiants qui ont terminé s'investissent à leur tour auprès des jeunes. Il est envisagé « un forum des métiers » avec les anciens.

Le rôle d'Ana est de les aider dans leur orientation, leur présenter les formations qui existent, les guider dans leur choix en fonction de leurs centres d'intérêt, leurs compétences. La priorité est donnée plutôt aux formations courtes. Ceux qui choisissent une prépa peuvent redoubler une fois. Chaque étudiant signe une déclaration d'honneur dans laquelle il s'engage à être assidu, à rendre compte de son parcours ...

Certaines formations sont chères c'est pourquoi nous avons mis en place des co-parrainages. L'association peut aussi verser une bourse pour compléter le financement, dans tous les cas il est demandé aux familles des étudiants une petite participation en fonction de leur situation. Pour financer les bourses aux étudiants, nous organisons des manifestations au profit de l'association et nous avons besoin de dons.

Au total, depuis 2018, trente-trois étudiants ont bénéficié du parrainage. Seulement deux ont abandonné. Quinze ont fini leurs études. Certains viennent de finir en décembre 2023 mais il leur est demandé de continuer six mois de plus pour une formation en anglais, condition pour obtenir leur diplôme.

Six étudiants vont commencer des études en mars 2024. Nous allons contacter leurs parrains ou marraines pour savoir s'ils veulent s'engager pour un parrainage étudiant.

c) Bilan des actions sur Collique présenté par Maïté Comets

L'association a proposé aux parrains et marraines deux actions, en plus du parrainage : cadeau d'un livre et colis de Noël.

En février 2023, lors des 20 ans de Pérou Amitié Solidarité et de l'assemblée générale à Béziers tous les enfants y compris les étudiants ont ainsi reçu un livre, cadeau de leurs parrains ou marraines. Il était demandé 20€. Environ la moitié des parrains et marraines a participé, certains ont donné pour deux enfants. Les livres ont été achetés par Ysabel sur les conseils de Nathalie et ont été distribués au moment de l'AG, en visio depuis Collique.

En décembre 2023, l'association a proposé d'offrir un colis de Noël d'un montant de 10€. Deux jours avant Noël, 160 colis ont été distribués, financés par des parrains et marraines ainsi que par des dons notamment 500€ du lycée La Trinité de Béziers grâce à des actions menées par Caroline Callet au sein du lycée. Ces colis étaient des colis gourmands : chocolat, sucre, gâteaux...

Il est à noter que cette année encore nous n'avons pas reconduit « l'opération chaussures ». Nous tenons compte des demandes venant d'Ysabel qui, sur place, voient les priorités. Pour 2024, il serait peut-être pertinent nous dit-elle de participer au financement de l'uniforme demandé aux enfants qui entrent au collège.

d) Bilan financier

Présentation des différentes recettes par Françoise Choron

En dehors **des parrainages** qui représentent la majorité des recettes, les rentrées d'argent pour le financement des différentes actions conduites par PAS ne sont pas nombreuses :

Les adhésions sont de moins en moins importantes : peu d'adhésions de parrains ou marraines et encore très peu d'adhésions extérieures. Il faudrait revoir la communication pour inciter les personnes à cotiser (20 €).

Les dons : certains sont ciblés d'autres sont d'utilisation libre. Parmi les dons ciblés, achats de livres, colis de Noël ou projet Eau à Amantani. Les dons à usage libre peuvent servir à compléter les parrainages études.

Les manifestations organisées durant l'année. Ainsi la plus jeune des marraines a organisé une journée sportive et a récolté un peu plus de 600€ pour PAS. De même, l'association « Que du Bonheur » de Cabara a comme chaque année organisé une soirée musique andine et repas péruvien. L'intégralité du bénéfice, soit 440€, a été reversé au profit des études. Le forum des associations de Baurech où nous avons tenu un stand a permis de récolter 500 euros grâce à la vente de tapas et des objets péruviens.

La vente d'objets péruviens au moment des différentes manifestations : 1880€ par exemple lors de la soirée à Cabara un peu avant Noël.

Le cross solidaire au collège Anatole France de Cadillac a lieu juste avant les vacances de la Toussaint. Les élèves récupèrent des dons pour deux associations, la nôtre et une association pour la recherche contre la maladie de Charcot. Deux marraines présentes à l'AG et enseignantes dans ce collège ont remis un chèque de 1997€47. Un grand bravo aux élèves qui n'ont pas pu courir en octobre en raison du plan Vigipirate mais le cross est reporté au 5 avril.

Pour l'exercice financier 2023, bilan positif : **+5792,33 €**.

Compte-rendu financier Pérou Amitié Solidarité 2023 par Michel Forest

Recettes	Imputations Recettes	Total général
Cotisations adhésions	Adhésions	750,00
Dons	Don pour achat des livres	1 784,00
	Don pour cadeau de Noël	1 581,00
	Don pour eau à Amantani	3 000,00
	Don pour libre utilisation	5 596,15
	Don recette soirée à Cabara	670,00
Divers	Frais fonctionnement - Courriers	29,64
Parrainages	Parrainages	54 368,50
Ventes	Recette soirée à Cabara	20,00
	Repas AG 2023	735,00
	Repas AG 2024	250,00
	Vente lors de la soirée à Cabara	1 393,50
	Vente produits péruviens	977,32
Total général des recettes		71 155,11

Dépenses	Imputations Dépenses	Total général
Frais de fonctionnement	Cotisation assurance 2024 - MAIF	117,05
	Erreur de remise	10,00
	Frais bancaire CE	12,00
Frais divers	Achat Tapas Fête à Baurech	81,07
	Frais Courriers	369,98
	Frais pour AG 2024	167,00
	Impayé	320,00
	La boîte à Ré	72,00
	Remboursement Frais Nathalie	88,49
	Repas AG 2023	700,00
	Don (Chèque émis en Novembre 2022)	350,00
Virements	Virement au Pérou	62 650,49
	Frais de change	166,20
	Frais de virement	258,50
	Total général	64 938,08

Virements internes *Virement CE vers CA* **49 000,00**

Gestion du Livret Épargne à la Caisse d'Épargne		
SOLDE-le 01/JANVIER/2023	SOLDES	OPERATIONS
	13 326,87	
Aucun Mouvement en 2023		0,00
Intérêts 2023	390,70	
SOLDE-le 01/JANVIER/2024	13 717,57	

BILAN EXERCICE 2023	TOTAL
---------------------	-------

RECETTES		71 155,11
DÉPENSES		65 362,78
Bilan excédentaire pour l'exercice 2023	BALANCE	5 792,33

DATES	SOLDES	
-------	--------	--

	Compte Caisse d'Épargne	Compte Crédit Agricole
01/janv/2023	10 416,81	3 083,37
01/janv/2024	11 154,59	8 137,92
	737,78	5 054,55

BILAN	BALANCE	5792,33
--------------	----------------	----------------

SOLDE d'Épargne	Livret	Caisse	01/janv/2023		13 326,87
			01/janv/2024		13 717,57
			Intérêts 2023		390,70

TRÉSORERIE	01/janv/2023	13 500,18
	01/janv/2024	19 292,51
	BALANCE	5 792,33

BILAN DETAILLE DES ENVOIS D'ARGENT AU PEROU			
PARRAINAGES	RECETTES	DÉPENSES	Contribution PAS

Repas	36 805,00	36 805,00	
Études	15 479,50	18 062,00	2 582,50
Maîtresses	1 580,00	1 580,00	
Dons pour action en 2023	11 935,15	5 672,00	
Défraiement Miguel, Leslie ou Marie-Cruz		720,00	
Frais virements		424,70	
Total	65 799,65	63 263,70	
En réserve pour 2024	2 535,95		

DETAIL DES DONNS 2023 HORS PARRAINAGES			Ecart
--	--	--	-------

Don libre utilisation	5 596,15		
Don pour aménagement de la cuisine		1 044,00	
Don pour Achat des livres	1 784,00	1 543,00	241,00
	<i>Écart positif dû aux dons parvenus tardivement après l'opération.</i>		
Don pour Amantani (École primaire Bibliothèque - Voyage)	3 000,00		
Pour colis de Noël	1 555,00	1 865,00	-310,00
	<i>Écart négatif dû à un complément par PAS pour que tous les enfants profitent d'un colis de Noël.</i>		
Dons de parrains pour leur filleul		1 220,00	
TOTAL	6 339,00	5 672,00	
Dons en libre utilisation encore disponibles		667,00	

Approbation à l'unanimité du bilan moral et du bilan financier.

17 heures : Interruption de l'assemblée générale pour une visio avec Collique.

La plupart des parrains et marraines présents ont pu dialoguer avec leur filleul et filleule, réunis à Collique grâce à la présence d'Ysabel. Ce fut un moment toujours plein d'émotions.

Reprise de l'assemblée générale

2) Témoignages

a) Témoignage d'Anaëlle Escamilla, étudiante à Audencia

Au sein de l'école existe une association de solidarité internationale « Un autre monde » tournée autour de 4 missions centrées autour de l'éducation : le Pérou, l'Inde, le Kenya, la Tanzanie. Anaëlle représente la Mission Pérou qui a un partenariat depuis 2012 avec Pérou Amitié Solidarité. Ysabel définit les projets. Ainsi la Mission 2024 du 4 juin au 19 juillet 2024 concerne la rénovation de la casita celeste ainsi que des missions complémentaires : cours d'anglais, cours de mathématiques, atelier couture. Le tout pour un budget de 12000€ qui permet de financer les matériaux, les ouvriers. Les étudiants organisent durant l'année événements, gala de charité et cagnotte Hello Asso pour récolter des fonds.

b) Témoignage de Geneviève Charrier

Prof d'espagnol dans un lycée des Sables d'Olonne avec ses élèves de première elle est allée à Lima dans le cadre d'un échange avec un lycée de Lima plutôt favorisé. Ils sont allés à Collique pour connaître « l'autre réalité » du Pérou. Le matin, ils sont allés à la casita verde avec les petits, pris ensuite le repas ensemble puis rencontré les jeunes. Expérience humaine très enrichissante pour ces jeunes et leur professeur. Geneviève a ainsi souhaité parrainer un enfant de Collique à titre personnel.

3) Projets pour 2024

a) Projets sur Collique par Nathalie Modet

Une nouvelle opération va avoir lieu : financer les uniformes et ou les chaussures de sport pour les collégiens parrainés. Un devis est demandé à Ysabel Paire Ficout. Les parrains et marraines seront sollicités pour participer à cette opération en février 2024 sachant que les cours commencent en mars.

Nous programmons également les colis de Noël qui ont rencontré un beau succès et qui ont amélioré le repas de Noël des familles.

b) Projet Eau île d'Amantani sur le lac Titicaca par Nathalie Modet

Les habitants d'Amantani nous ont sollicités pour réaliser une deuxième tranche de travaux pour amener l'eau potable à l'école primaire et construire une fontaine publique d'eau potable.

Le projet nécessite la recherche de dons : La fondation Jean Merlaut (les eaux Abatilles), la mairie de Bordeaux (jumelage avec Lima), l'agence de voyage solidaire Vision du monde qui a déjà participé à la première réalisation sont sollicités. Nous attendons leur retour.

Si vous avez des contacts qui sont intéressés par ce projet, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Une cagnotte en ligne va être proposée très bientôt. Nous vous enverrons le lien par mail pour que vous puissiez la partager avec vos amis et vos connaissances.

4) Conseil d'administration

Cathy Auvin, membre du conseil d'administration est démissionnaire, cependant elle garde le contact avec Collique avec lequel elle a des liens très forts ainsi qu'avec l'association.

Jean-Claude Goudrias se porte candidat.

Approbation à l'unanimité. Le conseil d'administration est élu dans son ensemble à l'unanimité.

5) Élection du bureau :

Présidente : Nathalie Modet

Secrétaire : Maïté Comets

Trésorière : Françoise Choron

Trésorier adjoint : Michel Forest

Responsable parrainage repas : Michelle Vidalenc

Responsable Parrainage Etudes : Ana Rosa Goudrias

Responsable groupes et bénévoles : Ysabel Paire Ficout

Fin de l'assemblée générale vers 20h. Poursuite de la soirée autour d'un buffet convivial puis à 21h d'un spectacle plein d'humour, adapté de Raymond Devos.